



DONNÉES PERSONNELLES DE SANTÉ : QUI SAIT QUOI ?



Le secteur de la santé est en pleine numérisation. De nombreux intermédiaires techniques émergent par lesquels transitent des données personnelles importantes. Apprenons ensemble quelles sont les données les plus sensibles et comment les partager en sécurité avec les professionnels.

Santé et numérique : de nouvelles pratiques 2.0

En 2020, le secteur de la santé a été bouleversé par l'**épidémie mondiale du covid**. Les confinements ont amené le corps médical à s'adapter à la distanciation sociale en proposant de nouveaux modes de consultation : la téléconsultation. Cette crise sanitaire a entraîné **une multiplication des plateformes proposant différents services médicaux**.

Aujourd'hui, le covid ne régit plus nos vies, et pourtant ce virus a profondément changé les habitudes médicales : **santé et numérique sont désormais indissociables**. Que ce soit pour prendre un rendez-vous, pour partager des informations médicales avec les praticiens ou pour faire des téléconsultations, les plateformes se sont adaptées à une nouvelle offre.

De plus, une des autres problématiques contemporaines est la **désertification médicale** : les campagnes françaises se voient dépourvues en médecins. Certaines personnes doivent parcourir des centaines de kilomètres en cas d'urgence.

La téléconsultation est-elle une solution face au manque de médecins dans les espaces ruraux ? Finalement, quelles sont les opportunités et les risques de ces plateformes de santé ?

Mon espace santé : plateforme de l'assurance maladie

Imaginez un grand coffre-fort numérique où vous pouvez ranger tous vos documents de santé : vos ordonnances, vos résultats d'examens, vos lettres de votre médecin, etc. C'est un peu comme un classeur, mais en mieux !



Récapitulatif :

- Plateforme publique
- Sécurité : forte
- Gratuit
- Accessible partout et à tout moment, même sans internet.
- C'est vous qui décidez qui peut voir vos documents.

Les avantages de Mon espace santé :

- Vous pouvez retrouver tous vos documents de santé en un seul endroit.
- Vous pouvez les partager avec vos médecins, même si vous changez de médecin.
- Vous pouvez suivre vos résultats d'examens et vos vaccinations.
- Vos médecins ont accès à vos informations de santé, ce qui leur permet de mieux vous soigner.
- Vous pouvez recevoir des conseils personnalisés de la part de l'Assurance Maladie.
- Vous pouvez participer à des programmes de recherche médicale.

Pour ajouter des documents, vous pouvez les scanner ou les télécharger depuis votre ordinateur. Pour partager vos documents avec un médecin, il suffit de lui donner l'adresse email de votre espace santé.



DONNÉES PERSONNELLES DE SANTÉ : QUI SAIT QUOI ?



Le secteur de la santé est en pleine numérisation. De nombreux intermédiaires techniques émergent par lesquels transitent des données personnelles importantes. Apprenons ensemble quelles sont les données les plus sensibles et comment les partager en sécurité avec les professionnels.

Autres plateformes de santé :



Doctolib est une plateforme en ligne qui permet de prendre des rendez-vous médicaux avec des professionnels de santé. Fondée en 2013 en France, Doctolib offre un service de prise de rendez-vous simple et efficace, permettant aux patients de trouver et de réserver des consultations (sur place ou en téléconsultation) chez des professionnels de santé présents sur la plateforme.

La plateforme propose également des fonctionnalités telles que la gestion des rendez-vous, des rappels automatiques, la consultation en ligne, et bien d'autres services pour faciliter la relation entre les patients et les praticiens de santé. Doctolib prend des mesures concrètes pour protéger les données personnelles de ses utilisateurs : RGPD, chiffrement des données, serveurs sécurisés, politique de confidentialité des données.



Medadom est une plateforme de téléconsultation médicale. Vous pouvez y faire des téléconsultations et échanger des documents avec les spécialistes : photos, compte-rendu d'examen, etc. Vous pouvez également recevoir vos ordonnances après vos consultations.

Pourtant, Medadom se démarque de Doctolib par la facilité et la rapidité d'obtention d'un rendez-vous, souvent dans les 5 minutes suivantes. En effet, pour obtenir un rendez-vous, l'application vous invite d'abord à sélectionner un motif (allergie, brûlure, maux de tête, douleur dentaire, fièvre, etc...). Dès validation, vous intégrez une salle d'attente et un professionnel de santé compétent dans le motif sélectionné va se connecter à vous (le temps d'attente peut parfois atteindre 20 à 30 minutes selon l'horaire et le motif de consultation). Dès la fin de la téléconsultation, vous recevez dans votre espace personnel vos documents de soin (ordonnances, courriers pour des pairs, etc.) à transmettre. Simple, rapide, efficace. Vous n'avez cependant pas de contrôle sur le spécialiste qui va vous recevoir.

Medadom propose aussi de plus en plus de bornes implantées dans les pharmacies. Vous pouvez alors vous rendre à la pharmacie, sans rendez-vous (toutefois Doctolib propose des prises de rendez-vous pour ces bornes dans son application) et faire la consultation depuis un espace isolé. La borne comprend alors une webcam, un casque-micro et des outils médicaux tels que thermomètre, dermatoscope, otoscope, stéthoscope, etc... A la fin de la consultation, l'ordonnance est imprimable par la pharmacie et vous repartez avec vos médicaments. La borne prend en charge le tiers-payant.

Finalement, cette plateforme ne permet pas de prendre des rendez-vous sur place ou ne remplace pas un suivi régulier par son médecin traitant, mais peut être un bon outil pour les petites urgences médicales et pallier aux déserts médicaux dans les espaces ruraux. Medadom est un service sécurisé accessible en borne physique, sur application mobile ou via le site internet. La plateforme a mis en place des garanties et des mesures de sécurité adaptées afin de protéger vos données personnelles.



DONNÉES PERSONNELLES DE SANTÉ : QUI SAIT QUOI ?



Le secteur de la santé est en pleine numérisation. De nombreux intermédiaires techniques émergent par lesquels transitent des données personnelles importantes. Apprenons ensemble quelles sont les données les plus sensibles et comment les partager en sécurité avec les professionnels.



Imaginez que vous allez chez un nouveau médecin. Au lieu de lui apporter tous vos documents de santé, vous pouvez simplement lui donner l'adresse email de votre espace santé. Il pourra alors consulter tous vos documents en ligne.

C'est un outil pratique et accessible qui permet de consulter un médecin à distance. C'est une solution de télémédecine éthique et coopérative, particulièrement utile pour les patients qui vivent dans des zones rurales ou qui ont des difficultés à se déplacer.

Vos données de santé sont sécurisées et hébergées en France chez un hébergeur agréé. MonMedecin.org s'engage à ne pas exploiter les données nominatives des patients et ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

Recevoir les résultats de ses analyses de sang 2.0

Certains laboratoires mettent à disposition un service qui permettent aux patients de consulter leurs résultats d'analyses médicales en toute sécurité. C'est simple, pratique et sécurisé ! Lors de votre prise de sang, le laboratoire vous remettra une feuille avec une URL de site et deux codes : votre identifiant et votre mot de passe.

Dès que les résultats sont disponibles, vous recevez un message par SMS ou mail qui vous informe que vous pouvez vous connecter au site et télécharger et (ou) imprimer vos résultats d'analyse.

Se diagnostiquer en ligne



Symptomate est un vérificateur de symptômes. Cette plateforme est présentée comme *"un outil intelligent d'évaluation des symptômes, fait pour vous. Chaque fois que vous ajoutez des symptômes supplémentaires, l'entretien s'adapte à vous. Cela est possible grâce à la combinaison de notre moteur d'inférence de pointe, basé sur l'IA, et de notre base de connaissances médicales méticuleusement entretenue"*. Cet outil d'évaluation de symptômes est gratuit, précis et accessible. Attention, cet outil ne remplace pas une consultation avec votre médecin traitant.

Savvy coop : Partager ses données en toute sécurité :



Savvy coop est une coopérative détenue par des patients, ce qui signifie qu'ils en sont propriétaires. Son objectif est de leur donner du pouvoir et de s'assurer que leur voix soit entendue dans le domaine de la santé.



DONNÉES PERSONNELLES DE SANTÉ : QUI SAIT QUOI ?



Le secteur de la santé est en pleine numérisation. De nombreux intermédiaires techniques émergent par lesquels transitent des données personnelles importantes. Apprenons ensemble quelles sont les données les plus sensibles et comment les partager en sécurité avec les professionnels.

Les données personnelles de santé, comprendre l'essentiel :

Les données personnelles de santé sont un ensemble d'informations qui concernent votre santé physique et mentale. Elles peuvent inclure :

- **Vos antécédents médicaux** : maladies passées, les traitements que vous avez reçus, allergies, etc.
- **Vos résultats d'examens** : les radiographies, les analyses de sang, les scanners, etc.
- **Vos données biométriques** : votre rythme cardiaque, tension artérielle, poids.
- **Vos données de santé mentale** : vos troubles psychiatriques, traitements, etc.
- **Vos données génétiques** : votre ADN, ARN obtenu lors de test.

Quelques points d'attention :

- Santé et réseaux sociaux :

Les réseaux sociaux offrent la possibilité de se connecter à d'autres personnes pouvant partager les mêmes pathologies que les vôtres afin de pouvoir échanger sur des pratiques de vie quotidienne avec la maladie. (Ex: groupes Facebook de diabétique). Cependant, il faut bien distinguer le rôle de ces outils avec celui du corps médical. Ne partagez pas vos résultats médicaux ou tout autre document personnel sur les réseaux. N'écoutez pas trop non plus les avis des gens quant à la gestion de la maladie ou le partage d'idées reçues et répandues. Non, le whisky, ce n'est pas bon pour déboucher les artères...

- Privilégier des consultations avec son médecin traitant

Sauter de médecin en médecin peut poser des problèmes sur le long terme. Chaque spécialiste peut avoir une vision différente d'un même problème et ainsi vous orienter aux 4 coins du spectre médical. Aussi et surtout, votre médecin traitant connaît votre historique de santé et potentiellement celui de vos parents et/ou enfants, permettant de créer une continuité de service et un connecteur entre les problèmes qui vous amènent à consulter.



DONNÉES PERSONNELLES DE SANTÉ : QUI SAIT QUOI ?



Le secteur de la santé est en pleine numérisation. De nombreux intermédiaires techniques émergent par lesquels transitent des données personnelles importantes. Apprenons ensemble quelles sont les données les plus sensibles et comment les partager en sécurité avec les professionnels.

Qui y a accès ?

Plusieurs acteurs peuvent avoir accès à vos données personnelles de santé en fonction de leur rôle et des besoins :

- **Les professionnels de santé:** médecins, infirmiers, pharmaciens, etc., qui vous soignent ont accès à vos données pour vous fournir les meilleurs soins possibles.
- **Les établissements de santé:** hôpitaux, cliniques, centres de santé, etc., où vous êtes soigné conservent votre dossier médical.
- **Les organismes d'assurance maladie:** la Caisse d'Assurance Maladie (CPAM), etc., gèrent vos remboursements de soins et peuvent avoir accès à votre espace santé pour vérifier vos droits.
- **Les autorités de santé publique:** l'Assurance Maladie, la Direction Générale de la Santé (DGS), etc., peuvent utiliser des données à des fins de surveillance et de prévention des maladies.
- **Les chercheurs:** des chercheurs peuvent avoir accès à vos données anonymisées pour mener des études de santé.

Vos droits concernant vos données personnelles de santé, comment sont-elles protégées ?

En France et en Europe, vos données sont protégées par plusieurs lois et réglementations, dont :

- **La loi Informatique et Libertés** du 6 janvier 1978
- **Le Règlement général sur la protection des données (RGPD)** du 27 avril 2016
- **Le Code de la santé publique**

La CNIL est chargée de faire appliquer ces textes. Vous pouvez accéder, rectifier, supprimer vos données ou encore en refuser l'accès.